

Kit GDPR pour les PME et les établissements publics

Préparez votre conformité au GDPR
de manière concrète !



OM Conseil
Donnez du sens à votre SI

Contexte

Le nouveau Règlement européen sur la protection des données personnelles, communément appelé “GDPR”, “RGPD” ou encore règlement (EU) 2016/679 du 27 avril 2016, se prépare en 6 étapes, idéalement avant le 25 mai 2018.

La réforme poursuit 3 objectifs :

1. **Renforcer les droits des personnes physiques**, notamment par la création d’un droit à la portabilité des données personnelles et de dispositions propres aux personnes mineures ;
2. **Responsabiliser les acteurs traitant des données personnelles** (responsables de traitement et leurs sous-traitants) ;
3. **Crédibiliser la régulation grâce à une coopération renforcée entre les différentes autorités européennes de protection des données** (CNIL & consœurs), qui pourront notamment adopter des décisions communes lorsque les traitements de données seront transnationaux tout en faisant appliquer par les juges des sanctions renforcées.

Et ce n’est pas réservé qu’aux entreprises et organisations européennes mais à toute organisation qui traite des données personnelles de citoyens européens !

Glossaire

DPD (Délégué à la Protection des Données) : Fonction au sein d'une organisation qui a la charge de veiller à la conformité réglementaire en matière de données de l'organisation. Le DPP a les mêmes fonctions que le Correspondant Informatique et Libertés (CIL), mais ses compétences juridiques sont plus poussées.

DPO (Data Protection Officer) : voir la définition du DPD.

PIA (Privacy Impact Assessment) : Préconisée par l'article 35 du règlement européen, l'analyse d'impact sur les données personnelles est un bon outil de responsabilisation pour les entreprises. Il permet à la fois de se conformer aux exigences du GDPR et de démontrer auprès des autorités de contrôle que des mesures appropriées ont été prises pour assurer la conformité.

CIL (Correspondant Informatique et Libertés) : fonction jusqu'alors située au coeur de la conformité Informatique et Libertés, le CIL veille à la sécurité juridique et informatique de son organisme. Le CIL a vocation à devenir le DPD dans le cadre du RGPD, applicable en mai 2018.

Définition d'une donnée à caractère personnel

Toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable ; est réputée être une «personne physique identifiable» une personne physique qui peut être identifiée, directement ou indirectement, notamment par référence à un identifiant, tel qu'un nom, un numéro d'identification, des données de localisation, un identifiant en ligne, ou à un ou plusieurs éléments spécifiques propres à son identité physique, physiologique, génétique, psychique, économique, culturelle ou sociale.

Définition d'un traitement de données

Toute opération ou tout ensemble d'opérations effectuées ou non à l'aide de procédés automatisés et appliquées à des données ou des ensembles de données à caractère personnel, telles que la collecte, l'enregistrement, l'organisation, la structuration, la conservation, l'adaptation ou la modification, l'extraction, la consultation, l'utilisation, la communication par transmission, la diffusion ou toute autre forme de mise à disposition, le rapprochement ou l'interconnexion, la limitation, l'effacement ou la destruction.

Les 3 principaux bénéfices d'une mise en conformité au GDPR (d'après nous)

- Le Privacy-by-Design améliore la sécurité globale des données de l'organisation ;
- Le GDPR force à entrer dans une culture de la "data", qui prend alors sens et devient, plus encore qu'avant, un capital informationnel important ;
- L'organisation des processus aide à mieux se structurer autour du cycle de vie de la data qui au final correspond souvent au cycle de vie du Client dans l'organisation. La vision à moyen terme et la raison d'être de l'organisation peuvent être enrichies par cette amélioration. L'Agilité peut se déployer plus facilement tout en supprimant les processus de gestion et les briques IT inutiles.

Les 6 étapes clés du plan préconisé par la CNIL

Etape 1 : Désigner un pilote en charge de la gouvernance des données personnelles de la structure. Le CIL, s'il est interne à la structure, peut assurer ce rôle.

Etape 2 : Cartographier vos traitements de données personnelles.

Etape 3 : Prioriser les actions sur la base de la cartographie réalisée à l'étape 2.

Etape 4 : Gérer les risques en réalisant une étude d'impact (PIA) pour chacun des risques détectés à l'étape 3. [Un logiciel Open Source et gratuit est fourni par la CNIL.](#)

Etape 5 : Mettre en place des procédures organisationnelles et techniques qui garantissent la protection des données à tout moment.

Etape 6 : finaliser la documentation de la conformité pour prouver la "bonne foi" du propriétaire des traitements ainsi que l'engagement continu à appliquer la loi.

Actions concrètes pour les étapes 2 et 3 à réaliser au sein de votre organisation

Voici les actions à réaliser par le pilote en charge de la gouvernance des données sur les étapes 2 et 3 du plan de la CNIL

Déroulement :

1. Une réunion de lancement de deux heures environ avec l'ensemble des responsables des traitements pour les sensibiliser au GDPR
2. Des échanges en face à face avec chacun des responsables de traitement pour les aider à initier leur cartographie des traitements de données, prévoyez deux heures par service. [La CNIL fournit une fiche support efficace.](#)
3. Analyse des registres (tableaux de collecte préalablement remplis par les responsables de traitement).
4. Présentation des résultats par le pilote aux cadres et à la direction
5. Réunion d'échange et de brainstorming pour établir les actions à mener avec leur priorisation au regard des risques. Estimée à une voire deux demi-journées en fonction des disponibilités et du niveau d'engagement à co-développer des solutions par le collectif.

Actions sur les étapes 4, 5 et 6 du guide la CNIL

Voici les actions à réaliser par le pilote en charge de la gouvernance des données sur les étapes 4, 5 et 6 du plan de la CNIL

Le temps nécessaire pour ces étapes est directement proportionnel à l'état de maturité de l'organisation dans ses processus et son Système d'Informations, vi-à-vis de la sécurité à appliquer sur les traitements de données à caractère personnel.

Nous avons établi ici une estimation basée sur notre expertise de terrain

Estimations de temps pour les missions des étapes 4, 5 et 6 :

1. Etape 4 - Gestion des risques avec étude d'impact sur la protection des données (PIA). Temps estimé à **1 jour pour 1 risque élevé sur 1 traitement de données.**
2. Etape 5 - organisation des processus internes et du SI. Temps estimé à **2 journées par mois pendant cinq mois.**
3. Etape 6 - Documentation de la conformité GDPR. Temps estimé à **2 journées.**

Vous n'avez pas le temps, ou pas d'intérêt à le faire seul ?

Nous pouvons vous aider !

Nos consultants et DPD (DPO en anglais) en temps partagé peuvent vous accompagner à travers une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour réaliser tout ou partie des actions définies plus haut dans ce document de soutien.

Vous avez fait la cartographie, les PIA, mais vous avez du mal à prendre du temps pour assurer le suivi nécessaire au maintien de la conformité avec le GDPR. Nos consultants et DPD peuvent vous accompagner dans le cadre d'une mission ou d'un contrat de DPD externalisé. [Pour en savoir plus lisez cet article sur notre site.](#)

Les sources utiles pour avancer

[Le RGPD et ses textes officiels](#)

[Se préparer en 6 étapes grâce aux excellentes fiches de la CNIL](#)

[Devenir Délégué à la Protection des Données \(DPD / DPO\)](#)

[L'analyse d'impact relative à la protection des données](#)

[Consultant et DPD externalisé](#)

[Enfin si vous préférez les courtes vidéos didactiques, voici notre préférée avec Cookie Connecté](#)

Qui sommes-nous ?



OM Conseil est une entreprise de Saint-Quentin-en-Yvelines créée en juillet 2003

Une vingtaine de collaborateurs assistés d'une cinquantaine de partenaires au niveau national (les Partners OMC n'interviennent qu'avec l'accord de nos Clients et en toute transparence).

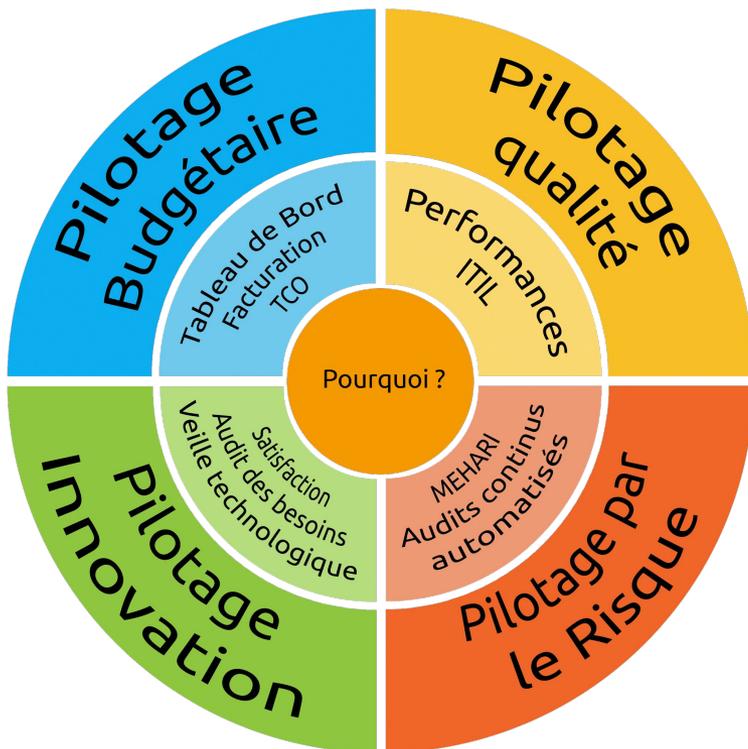
Plus d'infos juridiques et fiscales sur Societe.com

3 valeurs façonnent notre ADN depuis bientôt 15 ans, ces valeurs tiennent en une simple phrase :

Engagés et honnêtes, tout simplement !

Une méthode d'accompagnement sur le long terme

Notre pilotage informatique à 360°



En prenant en compte à la fois votre budget, la qualité, les risques et les dernières innovations technologiques,

Nous permettons d'augmenter le niveau de maturité du système d'informations tout en créant de la valeur.

Nous libérons ainsi les énergies qui permettent d'obtenir un plus grand engagement des collaborateurs pour, in fine, plus d'innovation et de réussite !

Quelques-uns de nos autres domaines de compétences historiques

- ❑ [Etat des lieux, diagnostic et création de schémas directeurs pour vos Systèmes d'Informations](#)
- ❑ [Contrat de maintenance, de support, de conseil & d'accompagnement Informatique et Télécoms](#)
- ❑ [Solutions de messagerie et de travail collaboratif](#)
- ❑ [Lutte anti-intrusion, lutte antivirale et contrôle de qui fait quoi](#)
- ❑ [Re-déploiement de vos infrastructures existantes sur des clouds privés \(OVH\) ou publics \(AWS, Microsoft Azure, ...\)](#)
- ❑ [Déploiement et infogérance d'infrastructures hyperconvergées Nutanix](#)
- ❑ [Solutions de sauvegarde](#)
- ❑ [Solutions de Téléphonie sur IP \(ToIP\)](#)

Et l'avenir, d'ici 2030 ?

Une approche innovante, depuis 15 ans déjà, qui prend en compte la durabilité et la résilience du SI ainsi que le bien-être des utilisateurs, dans une recherche permanente du juste prix et sans oublier la sécurité. [Plus d'infos sur notre vision à long terme.](#)

Nous contacter

OM Conseil

1 place Charles de Gaulle
Immeuble Central Gare
78180 Montigny-le-Bretonneux



Venez prendre un café :-)

Appelez-nous au **01 61 38 07 55** ou envoyez-nous un email sur service-clients@om-conseil.fr, l'un.e de nos **Customer Happiness Manager** vous contactera dans les plus brefs délais.